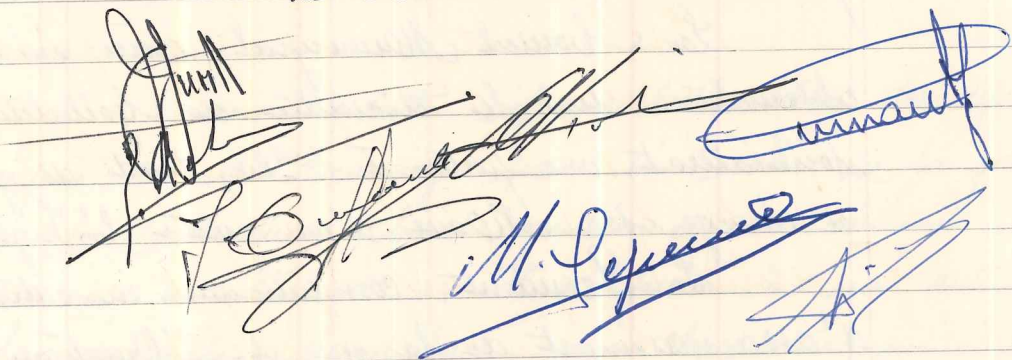


de chiffrer l'assainissement de la rue de l'Ormeteau et de la rue de
Bumetiere dont le coût pourra être financé par les fonds de
la taxe de régularisation des valeurs foncières qui vont être versés
par la Ste Rivaud au début des travaux de constructions
des 240 logements à "La Corbillasse".

Monsieur Lumant fait une communication au sujet
des difficultés qu'il rencontre auprès de certains propriétaires
pour la constitution d'un territoire de chasse à utiliser
par la Société Communale qu'il s'efforce de constituer, Monsieur
Robier l'assure de son bienveillant appui et lui donne d'utiles
renseignements en souhaitant qu'un accord amiable puisse inter-
venir.

La séance est ensuite levée à 20 h 15.



Séance du Conseil Municipal du trois août mil neuf cent soixante quatre

Le trois août mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la
Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de son Maire.

étaient présents : M. Judith Maire, Demeuse adjoint, Baulieu,
Gilles, Violette, Legrand, Buffaut, Lumant, Robier

Absent excusé : M. Née

absents : M. Robert, Poursier, Loizillon.

Secrétaire de séance : M. Lumant

Le Président ouvre la séance

Et lecture est donnée du compte rendu de la réunion
du 24 juin; le procès verbal est adopté.

Le Maire informe l'Assemblée de ses démarches
pour pallier l'insuffisance d'évacuation des eaux pluviales par
orage ou fortes précipitations par la canalisation d'origine
partant de la D 137 et aboutissant à l'Estourne. Il avait

été envisagé d'établir un second collecteur doublant le premier à travers les terrains Naron et Chambon.

" L'étude de ce projet a fait ressortir les difficultés de son placement en raison de l'inégalité du sol.

L'établissement de ce double collecteur a été alors prévu dans l'épuit à ciel ouvert, situé à l'intérieur de la propriété Enfissi, qui évacue actuellement les eaux du passage souterrain, Monsieur Enfissi autorisant volontiers le travail. Le coût de l'ouvrage avec une chambre de dessablement serait de l'ordre de 110.000 francs et son financement pourrait être assuré par prélèvement sur le produit de la "Taxe de régularisation des valeurs foncières",

Monsieur Gabuteau attaché de préfecture remplaçant Monsieur le Sous-Préfet en congé ayant confirmé au Maire que ce projet peut être admis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fait une observation sur le diamètre du collecteur prévu en 0^m70 qu'il souhaiterait voir porter à 0^m80, décide de faire exécuter le travail et charge son Maire d'en avvertir l'Ingénieur des C.P.E.

Le Président communique en outre le devis des travaux d'assainissement de la rue de l'Ormeau 31.500 francs, qui s'ajoute à la dépense des constructions de canalisation en cours dans les rues de Bel-Oui - de la Sablière et Perichon.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et confirme son approbation pour l'exécution de ce projet.

Par contre il diffère l'assainissement de la rue du Cousticère, la dépense prévue de 18.200 frs lui semblant trop lourde pour les deux propriétés qui seraient intéressées.

Le président entretient ensuite l'Assemblée du nouveau classement indiciaire des employés communaux.

Il en résulte une légère augmentation des traitements de nos trois titulaires M^{lle} Laborde, M. Voisin et Kuntz.

Les autres employés : M^{me} Martin, M. Allais, Moousseau et Robert ayant atteint ou dépassé l'âge de 65 ans sont réglés à l'heure. M^{me} Brunel n'étant pas titularisée ne bénéficie plus non plus des nouvelles mesures.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux barèmes aux titulaires à partir du 1^{er} Janvier 1964. Il autorise en outre le relèvement du taux horaire des non-titulaires pour aligner leurs salaires sur ceux des titulaires.

Il a été demandé à plusieurs reprises la construction d'un

Kiosque - W.C. - Urinaires - Le Maire a demandé à la Société Rouzi les documentations et prix de construction d'un édifice comportant deux cabines W.C. et 2 Stalles d'urinaire. Le coût de l'installation avec marchandises départ Villeurbanne serait de 5.632,90 - il resterait à la charge de la Commune le transport des matériaux, la fourniture de gravier, sable et ciment - la préparation du sol et l'enlèvement des déblais, aussi la fourniture d'aides pour le monteur - Le total de la dépense dépasserait les dix mille francs.

Monsieur Legrand déclare que l'établissement à cet endroit d'une fosse septique est pratiquement impossible et qu'une fosse étanche serait remplie très rapidement.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier attentivement le problème et d'essayer de trouver une solution, la construction de cet édifice étant éminemment souhaitable.

Le Président informe l'Assemblée des difficultés qu'il rencontre auprès de M^{me} Gramont pour la Cession de la parcelle nécessaire à la construction bien orientée d'un bâtiment scolaire dans votre terrain ex - Wolvert - Il a pensé à un autre terrain, celui de la propriété Montialoux, rue Charpentier, qui a une superficie de 1000 mètres carrés environ, il est plan et conviendrait parfaitement par sa forme à l'implantation d'un groupe scolaire. Filles de cinq classes (suivant l'avis exprimé par Madame l'Inspectrice Primaire relaté dans le procès verbal de la séance du 24 juin, Madame Montialoux interrogée a répondu le 29 juillet qu'elle allait réunir un conseil de famille et qu'elle viendrait voir le Maire prochainement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise son Maire à poursuivre les pourparlers qui, s'ils peuvent aboutir, conditionnerait la vente de la propriété communale ex - Wolvert, la différence entre le produit de cette cession et le prix d'achat de la propriété Montialoux pourrait être prélevée sur la "Taxe de régularisation des Valeurs Foncières"

Le Président aborde ensuite le problème de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères il confirme, ce qu'il disait le 24 juin, que la décharge de la route de Moehun est saturée et qu'il y a maintenant une impossibilité totale d'évacuer les ordures imputrescibles ailleurs qu'à la décharge contrôlée de Montaubert (Vest-le-Grand) - Du fait du trajet la collecte et le transport durera deux jours au lieu d'un. Il demande à l'Assemblée si cette solution doit être adoptée ou si le service

Total peut-être confié à un concessionnaire.

Après diverses observations et échange de vues le Conseil Municipal considérant, que ce service est de plus en plus pénible et qu'il le sera davantage au fur et à mesure de l'accroissement de la population, qu'il absorbe une importante partie du temps de travail des Cantonniers dont la tâche principale de nettoyage et d'entretien des voies et places n'est pas remplie à la satisfaction générale, délibère et prend à l'unanimité la décision de confier le service à Monsieur Samier de Gigny qui a fourni un devis dont le détail a été publié dans le procès-verbal de la séance du 24 Juin. Il charge son Maire d'établir la convention avec le Concessionnaire avec clause de reconduction annuelle par accord tacite.

Le Président fait ensuite une communication sur la progression des travaux d'entretien dans les groupes scolaires - il dit que M. M. Colette ont remplacé les Urinoirs en lave dans le groupe "Ormeau" qui n'étaient pas étanches par des godets en faïence et placé deux lavabos dans l'école maternelle, ils ont aussi réparé une fuite dans le tuyau d'écoulement de l'évier du logement d'adjoint à l'ouest du groupe des Filles.

Monsieur Legrand a procédé à l'aménagement des logements de M^{me} Galzin et M^{lle} Dupuis, c'est à dire en donnant une pièce de plus à M^{lle} Dupuis et en supprimant la cloison du vestibule de l'appartement de M^{lle} Galzin agrandissant ainsi les pièces lui restant.

Monsieur Volpin le peintre de Corbeil a repeint les classes 7 et 8, celles situées à l'ouest du groupe des Filles.

Il reste à faire dans le courant du mois d'août :
pour M^{me} Legrand : la route d'accès à la Cour des premières classes des Filles, le mur sur la rue de la Sablière après la mise en place de la citerne à mazout de 15000 litres qui doit recevoir le combustible nécessaire au futur chauffage des locaux scolaires et des garages et la finition des ouvertures dans les cours.

pour M^{me} Violette : le placement de la grille d'entrée au groupe scolaire Filles, côté rue de la Sablière et du grillage au dessus des murs de chaque côté de l'entrée.

pour M^{me} Reini le peintre ; la peinture des autres classes suivant la demande de M^{me} la Directrice.

pour M^{me} Morice électricien, une révision de l'éclairage des classes du groupe Filles.

pour M^{me} Polamaud : la vitrification des parquets des 3 classes

Vu Corbeil
20 Août 19
Pour le Sec. Pu
Le Secrétaire.

du groupe "Ormeteau"

pour les travaux routiers : le goudronnage des cours des deux groupes.
Le carrelage du vestibule du groupe Ormeteau devra être réparé.
M^{re} Legrand le prévoit pour cet hiver.

Vu Corbillon - Les Hommes, le
30 Août 1964. Le Sous-Prefet
Pour le Sous-Prefet et par délégation
Le Secrétaire en chef, signé : illisible

Le Président donne lecture d'une lettre du Comité National du
Souvenir de Verdun, sollicitant un don pour l'érection du "Memorial
de la bataille de Verdun"

Le Conseil Municipal vote une subvention de 50 +

Monsieur Touffaut signale le danger que présente la saignée qui a été
faite dans le chemin Hebeux par une entreprise de travaux à la
Corbillon, il demande que les arbres de certaines propriétés dont
les branches descendent trop bas le long des trottoirs soient élagués.

Il fait remarquer que le poteau en ciment de l'E.D.F. couché
sur le trottoir de la rue de l'Ormeteau n'a pas encore été enlevé.

Monsieur Deneux fait remarquer que malgré l'ordre qui a été
été donné au chef cantonnier, l'abri des voyageurs de Cars face à
la gare est sale et encombré de débris, il demande que le
nettoyage soit fait fréquemment.

Il demande en outre qu'une plaque "Avenue de Villeroy"
soit apposée à l'entrée de cette voie.

Monsieur Violette signale qu'il a remarqué à Dannemarie les
Lays des abris dont le fabricant est la société Ergé à
Strasbourg, il suggère que la commune en achète un pour
abriter les enfants qui attendent le passage du Car, place de la
Mairie.

Il demande d'où en est le projet de construction de la
Caserne de Gendarmerie.

Le Maire lui répond que nous venons de recevoir l'autorisation
de la Sous-Prefecture de contracter un emprunt de 600.000 francs
auprès de la Société Auxiliaire de Crédit et que maintenant nous
allons demander à l'architecte de réviser avec les prix actuels le
devis estimatif de cette construction afin que nous puissions faire
les adjudications.

Messieurs Rabier et Cumant aimeraient connaître les articles
de la loi réglementant les Sociétés de Chasses Communales.
Le Maire consultera le Journal Officiel, si le décret de promul.

gation a été publiée.

La séance est ensuite levée à 20 heures.

(Handwritten signatures and names)
Baudouin
Denuz
L. B. Baudouin
M. Denuz

Séance du Conseil Municipal du vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre.

Le vingt quatre août mil neuf cent soixante quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son maire.

Étaient présents : M. M. Judith. Maire, Denuz adjoint, Baudouin, Violette, Dumant, Couffaut, Bourcier, Née, Rabier -

M. M. Legrand et Robert ayant donné pouvoir à M^{me} Judith.

Absent excusé : M. Gille

Absent : M^{me} Lozillon

Secrétaire de séance : M^{me} Née

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 3 août qui est adopté.

Il informe ensuite l'Assemblée que l'état actuel des cours de l'École des Filles nécessite une réparation qui s'avère coûteuse. L'étude faite par les techniciens de l'entreprise "Les Travaux Routiers" portant sur un terrassement léger, un reprofilage général et cylindrage, rechargement et forme de pente en grave 0/30 repandage à l'émission de bitume, gravillonnage et cylindrage définitif, conclut que l'opération coûterait de 10 à 11 francs le mètre superficiel et, au cas où les canalisations d'évacuation des eaux se trouveraient obstruées ou effondrées, il faudrait prévoir un supplément de dépenses. La superficie des cours étant d'environ 1500 mètres carrés, la réparation coûterait plus de